



BULLETIN DE SESSION

Juin 2026

ÉDITORIAL

Mesdames, Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous adresser notre bulletin de la session d'été. Avant le début de la session d'été, nous vous souhaitons beaucoup d'énergie pour des débats fructueux et des discussions constructives. Comme toujours, nous nous réjouissons de vous rencontrer au Palais fédéral pour des échanges thématiques et personnels.

Veillez également noter la date de notre manifestation de la session d'été, le 9 juin 2026. Nous nous réjouissons de passer une soirée de réseautage détendue au cœur de la vieille ville de Berne : avec vue sur l'Aar et les Alpes, nous terminerons la soirée ensemble sur la Münsterplattform. Le restaurant Einstein au jardin accompagnera la soirée d'un apéritif estival et veillera à votre bien-être culinaire :

<https://www.public-affairs.ch/fr/manifestations/2026-06-09-sspa-manifestation-de-la-session-dete-2026>

Nous sommes des spécialistes des affaires publiques qui pratiquent un lobbying professionnel. Les membres de la SSPA vous transmettent de précieuses informations et de nombreuses connaissances de fond. Nous entretenons avec vous la confrontation d'intérêts professionnelle nécessaire à la démocratie. Nous nous en réjouissons.

Du côté de la SSPA, nous suivons ce que nous estimons être le modèle adéquat : un lobbying professionnel qui obéit à des règles et à des principes clairs, ancrés dans notre code SSPA :

<https://www.public-affairs.ch/sites/default/files/2022-10/code-de-deontologie-sspa-fr.pdf>

Nous vous souhaitons une bonne session d'été

La SSPA à votre service

Reto Wiesli
Président

Bettina Mutter
Vice-présidente

Valérie Bourdin
Membre du comité

Franziska Bürki
Membre du comité

Christophe Hans
Membre du comité

Manuel Herrmann
Membre du comité

Cristina Schaffner
Membre du comité

Alléger la période de Noël, si cela est compatible avec le fonctionnement du Parlement

CN, ven. 19 juin
25.4910 Mo. Rutz

**Renforcer le caractère de milice du Parlement en
avançant de deux semaines la session d'hiver**

Comme récemment au Conseil des États, le Conseil national débat cette session d'une motion demandant une adaptation des dates de session et des calendriers des réunions de commissions au quatrième trimestre. L'objectif est de tenir à l'avenir la session d'hiver deux semaines plus tôt et, dans la mesure du possible, de la faire se terminer au plus tard le 10 décembre. L'intention est d'alléger la charge de travail pendant la période précédant Noël. Il est certainement judicieux, en principe, de vous offrir davantage de flexibilité au Parlement et de vous permettre de vous concentrer davantage sur le travail politique – à condition que cela soit compatible avec les ordres du jour des commissions et le reste des activités parlementaires.

Respecter les compétences fédérales établies

CE, lun. 15 juin
25.081 OCF

**« Pour un droit de la nationalité moderne (initiative
pour la démocratie) ». Initiative populaire**

L'initiative populaire demande que les conditions de naturalisation soient harmonisées et relèvent de la compétence de la Confédération. Toutes les personnes qui séjournent légalement en Suisse depuis cinq ans, qui n'ont pas été condamnées à une peine privative de liberté de longue durée, qui ne constituent pas une menace pour la sécurité intérieure et extérieure de la Suisse et qui possèdent des connaissances de base d'une langue nationale auraient droit à la naturalisation. Cette centralisation au niveau fédéral permettrait d'éliminer les disparités entre les cantons et les communes.

À l'instar du Conseil national, la SSPA rejette l'initiative pour la démocratie : la Suisse n'est pas un pays centraliste. Il serait erroné de restreindre ainsi le droit de participation et de décision des communes et des cantons.

Modernisation et renforcement de la démocratie

CN, jeu. 4.juin / éventuellement lun. 15 juin
CE éventuellement mar. 9 juin
25.047 OCF

Loi fédérale sur les droits politiques. Modification

La révision partielle proposée par le Conseil fédéral de la loi fédérale sur les droits politiques se concentre sur des adaptations ponctuelles. Elle vise à renforcer la participation politique des personnes handicapées afin de permettre aux personnes aveugles et malvoyantes de voter. En outre, la participation numérique est encouragée par la création d'une base légale permettant de mener des essais de collecte électronique des votes. Tout cela est judicieux et aurait dû être fait depuis longtemps, tout comme les mesures prévues pour promouvoir l'éducation civique, qui visent notamment à donner aux jeunes citoyennes et citoyens les moyens d'exercer leurs droits et devoirs démocratiques.

En tant que SSPA, nous saluons ces adaptations et tenons à souligner, dans ce contexte, l'engagement de discuss it (www.discussit.ch/fr). Cette association, portée par des étudiants et de jeunes professionnels, s'engage à rendre l'éducation civique vivante, accessible et axée sur le dialogue. Le 5 mars 2024, la SSPA a organisé un événement en collaboration avec discuss it. De manière professionnelle et engagée, discuss it encourage les jeunes à découvrir différents points de vue, à se forger une opinion fondée et à exercer leurs droits démocratiques – de manière non partisane, accessible et avec un engagement clair en faveur d'une culture du débat démocratique.



Photo : Lea Boller et David Fischer de discuss it

L'efficacité, oui, mais là où il faut

**CN, ven. 19 juin
24.447 Pa. Iv. Cottier**

Trois minutes au lieu de cinq pour traiter les interventions et initiatives parlementaires

Est-il judicieux et souhaitable de limiter à trois minutes, au lieu de cinq, le temps de parole des orateurs lors de l'examen des initiatives parlementaires (1^{re} phase) et des interventions des membres du Conseil et des groupes parlementaires ? La SSPA reconnaît le besoin et la nécessité d'un traitement plus efficace au sein du Conseil. Nous partageons toutefois l'argumentation de la Commission des institutions politiques du Conseil national, selon laquelle il serait plus judicieux de limiter le débat libre lors de l'examen des initiatives populaires afin de gagner du temps.

Recourir aux sessions spéciales de manière ciblée et en fonction des besoins

**CN, ven. 19 juin
24.448 Pa. Iv. Cottier**

Sessions spéciales. Laisser le Bureau décider

L'initiative parlementaire demande également une modification du Règlement du Conseil national (RCN) : à l'avenir, le Bureau du Conseil national devrait pouvoir décider librement chaque année s'il est nécessaire de tenir une session spéciale ou s'il existe d'autres moyens de faire avancer le traitement des interventions parlementaires. À titre d'exemples, il est proposé de prévoir des créneaux horaires supplémentaires lors de la session ordinaire ou de réduire le temps de parole alloué à chaque intervention. La SSPA soutient cette demande, car cela permettrait de gérer de manière plus souple la charge de travail et l'examen des interventions parlementaires.

Des missions claires, une collaboration qui a fait ses preuves

**25.462 Iv.pa. CIP-E – ne figure pas à l'ordre du jour
Rôle, tâches et fonctionnement de la Délégation
administrative**

La SSPA reconnaît que le rôle et les tâches de la Délégation administrative (DA) de l'Assemblée fédérale doivent être précisés et adaptés aux exigences actuelles d'une gouvernance moderne. Il est dans l'intérêt de tous que le fonctionnement se déroule sans heurts pendant les sessions parlementaires. En tant que SSPA, nous saluons tout particulièrement ce que souligne également la CIP-E : la collaboration entre les présidences des Chambres et la Délégation administrative doit rester garantie à l'avenir, et la Délégation administrative ne doit pas être transformée en un organe agissant de manière largement indépendante.

Extrait du Lexique du Parlement « Code vestimentaire »

L'été approche. Et les étés sont de plus en plus chauds – même au Palais fédéral. C'est pourquoi le code vestimentaire en vigueur pendant les débats parlementaires n'est pas sans importance. Et il faut bien reconnaître qu'au fil des ans, celui-ci a évolué de telle sorte qu'aujourd'hui, ce sont surtout les conseillères aux États qui peuvent faire de la politique dans une tenue un peu plus décontractée que leurs collègues masculins. Alors qu'au Conseil national, il n'y a plus aucune règle vestimentaire depuis 2003, le Conseil des États reste soumis à des exigences assez strictes. Le règlement du Conseil des États stipule que « les personnes qui pénètrent dans la salle du conseil doivent se présenter dans une tenue convenable ». Selon l'interprétation du Bureau du Conseil, cela signifie en pratique, pour les hommes, toujours au minimum une chemise, un veston et une cravate ou un nœud papillon (!) et, pour les femmes, « une tenue qui soit en adéquation avec le caractère officiel des lieux ». Et voilà qu'en 2016, le Bureau du Conseil des États s'est vu contraint de préciser dans une directive comment la disposition relative à la « tenue convenable » devait être interprétée, en particulier pour les femmes ; selon la nouvelle directive, les femmes devaient se couvrir les épaules. Mais les mœurs se sont assouplies. C'est ainsi qu'en 2020, le Bureau a décidé que les vêtements laissant les épaules dénudées étaient désormais autorisés pour les femmes dans la salle du Conseil des États. Viva !

Manifestations de la SSPA

Manifestation de la session d'été 2026

Mardi 9 juin 2026

17h30 à 20h30

Einstein au jardin, Münsterplattform 5, 3011 Berne

Une soirée d'été au-dessus des toits de Berne – Rencontres, échanges et jeux

Cette année encore, nous avons le plaisir de vous inviter à une soirée de réseautage décontractée pendant la session d'été – cette fois-ci dans l'un des plus beaux endroits de Berne : la Münsterplattform.

Surplombant l'Aar, avec vue sur la vieille ville et les Alpes, cet endroit nous offre le cadre idéal pour terminer la journée ensemble. Dans une ambiance décontractée, inspirante et estivale.

Ceux qui le souhaitent pourront s'essayer à la pétanque ou faire une partie de ping-pong (merci d'apporter vos propres raquettes). Ceux qui souhaitent simplement profiter de la vue et échanger dans une ambiance détendue sont également les bienvenus.

Le restaurant Einstein au jardin accompagnera la soirée avec un apéritif estival et apportera une touche culinaire.

Inscription via la page d'accueil de la SSPA :

<https://www.public-affairs.ch/fr/manifestations/2026-06-09-sspa-manifestation-de-la-session-dete-2026>

Cours de déontologie de la SSPA 2026

Vendredi 11 septembre 2026

9h30 à 13h00

BFH, Schwarztorstrasse 48, 3007 Berne

Inscription :

par e-mail à info@spag-sspa.ch

Manifestation de la session d'automne 2026

SAVE THE DATE

Mardi, 22 septembre 2026

12h00 à 14h30

Grande Société de Berne

« Alimentation – Que voulons-nous produire et manger en Suisse ? »

Vous trouverez prochainement de plus amples informations ainsi que le formulaire d'inscription sur le site web de la SSPA, dans la rubrique « Manifestations ».

À propos de nous

La SSPA est l'association professionnelle des représentants d'intérêts et des lobbyistes professionnels. Étant la seule organisation de ce type en Suisse, nous veillons à une autorégulation efficace : en édictant des règles claires, nous obligeons nos membres à la transparence. Une réglementation officielle des accès fondée sur la transparence permet de connaître les représentants d'intérêts qui accèdent au Palais fédéral ainsi que leurs mandants.

Nouveaux membres de la SSPA

au 31.05.2026

- Nicholas Bornstein, On
- Dominik Elser, Büro Elser
- Daniel Floris, Visana
- Sandra Maissen, Dynamics Group GA
- Jana Walder, Mutter & Partner Consulting GA

Lien vers la liste de nos membres :

<https://www.public-affairs.ch/fr/membres>